

Décision modificative n°2

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 24/11/03	favorable	séance du 04/12/03	favorable

Afin de clore l'exercice budgétaire 2003, il a été conseillé aux chargés de compétences en accord avec leurs Elus de référence d'identifier les dépenses réalisables avant le 31 décembre 2003. La liste des crédits non utilisés sera présentée pour arbitrage à l'occasion des entretiens budgétaires préparant les orientations budgétaires et le budget primitif 2004 et actés par la PPIF, sans remettre en cause les grandes orientations.

Budget principal

1. Section d'investissement

a) Administration générale (020)

Les services de la ville de Besançon ont proposé de mettre en commun certains logiciels « maison » en matière de ressources humaines, comptabilité et élaboration et suivi budgétaire. La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon avait ouvert au budget primitif un crédit affecté à ce marché de 167 000 €.

Il est proposé de le supprimer à hauteur de 150 000 €. Sachant que les logiciels mis en commun ne comprennent pas toutes les fonctionnalités souhaitées initialement, il est toujours prévu d'acquérir un logiciel d'ARTT (estimé à 17 000 €), voire de gestion de dette et de gestion des immobilisations.

Pour les deux derniers modules, il est proposé d'en étudier à nouveau l'opportunité et d'ouvrir le cas échéant des crédits sur le budget 2004

- **205.020 « concessions, droits et licences (logiciels) : - 150 000 €.**

Afin de respecter la nomenclature M14, il est proposé d'ouvrir le compte 275 « dépôts et cautions » pour 7 400 € ; il s'agit de régulariser l'inscription utilisée pour la caution de la location des locaux du service Développement Économique au 1^{er} étage de la City.

- **275 « dépôts et cautions » : + 7400 €.**

b) Équipements sportifs et culturels (33-40)

Les crédits inscrits dans le cadre du projet ORDICLASSE en section d'investissement (ligne « logiciels ») ne seront pas consommés d'ici la fin de l'exercice 2003. Il est proposé de les supprimer.

- **205.33 « concessions, droits et licences (logiciels) : - 150 000 €.**

Il était prévu sur 2003 de faire réaliser, pour 40 000 €, un audit sur les stades de football de l'agglomération ; cet audit ne sera pas réalisé.

En revanche, des relevés topographiques seront sans doute nécessaires dans le cadre du projet « Stade nautique de la Malate ».

Il est donc proposé de ne réduire la ligne Études, non pas de 40 000 € mais seulement de 20 000 €.

- **2031.40 « Frais d'études » : - 20 000 €.**

Délibération du 19 décembre 2003

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Dans le cadre de cette même opération (Stade nautique de la Malate), les premiers travaux ne seront lancés qu'en 2004, il est proposé de supprimer les crédits ouverts début 2003 :

- 2314.40 « constructions sur sols d'autrui » : - 121 800 €

c) Habitat (70)

La ligne de crédit ouvert au budget 2003 pour des acquisitions foncières ne sera pas mobilisée d'ici la fin de l'exercice ; il est proposé de la supprimer, ainsi que l'enveloppe de subventions à recevoir prévues pour cette opération.

- 2111.70 « terrains nus » : - 450 000 € (ligne de dépense)
- 1382.70 « Subvention du Conseil Régional » : - 180 000 € (ligne de recette)

d) Politique de la Ville (810)

La convention de transfert de gestion du PLIE, signée fin 2002, faisait état d'un transfert en pleine propriété de biens mobiliers, à réintégrer dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et à mettre de nouveau à disposition du PLIE.

OPERATIONS D'ORDRE.

Transfert en pleine propriété (opérations d'ordre)

- Dépenses 21784.810 « mobilier » (plans de travail, rangements, sièges,...) : 8 408,18 €
- Dépenses 21783.810 « matériel de bureau et informatique » (imprimantes, PC) : 7 666,25 €
- Recettes 1027.810 « Mise à disposition » : 10 973,17 €
- Reprise de dotations aux amortissements 28183.810 « matériel de bureau et informatique » : 5 101,26 €

- **Mise à disposition au PLIE (opérations d'ordre) :**
- Recettes 21784.810 « mobilier » (plans de travail, rangements, sièges,...) : 8 408,18 €
- Recettes 21783.810 « matériel de bureau et informatique » (imprimantes, PC) : 2 564,99 €
- Dépenses 248.810 « autres mises en affectation » : 10 973,17 €

Les lignes de crédit ouvertes au budget 2003 pour des acquisitions foncières et l'aménagement d'aires des gens du voyage ne seront pas mobilisées d'ici la fin de l'exercice ; il est proposé de les supprimer, ainsi que la recette attendu de l'Etat sur cette opération.

- 2111.70 « terrains nus » : - 30 000 €
- 2145.810 « constructions, installations générales » : - 415 000 €
- 1381.810 « subvention de l'Etat » : - 294 000 €

e) Voirie et stationnement (821)

Dépenses :

Compte tenu des crédits consommés à ce jour et des opérations restant à engager avant la fin 2003, il est possible de réduire les crédits ouverts en 2003 : une programmation sur le BP 2004 plus pertinente sera proposée.

Etat d'avancement de l'opération « ENTREE EST » en septembre 2003 :

- Fin de l'enquête publique - en attente du rapport de la commission d'enquête (Octobre / novembre 2003)
- Arrêté d'utilité publique en fin d'année 2003.
- Étude géotechnique / négociation concessionnaire de réseaux / Conception - 4^o trimestre 2003
- Conventionnement sur l'occupation du domaine public avec l'Etat et le CG25 - 4^o trimestre 2003
- Projet déposé à l'avis de l'IGR - janvier à avril 2004
- Engagement des négociations foncières - 1^{er} trimestre 2004
- Contractualisation avec les concessionnaires de réseaux - 1^{er} semestre 2004
- Contractualisation avec BTC sur la prise en charge de l'entretien au titre de l'assainissement pluvial et de l'éclairage public - 1^o semestre 2004
- Établissement du 1^{er} DCE - 2^o trimestre 2004
- Consultation - 3^o trimestre 2004
- Déplacement des réseaux - 2^o semestre 2004
- Commencement des travaux - 4^o trimestre 2004.

Sur les crédits ouverts à hauteur de 1 300 000 € sur l'opération Entrée Est, il est proposé la réduction suivante de 400 000 € :

- 2111.821 « Terrains nus » : - 300 000,00 € au titre des acquisitions foncières de l'entrée Est (en attente de l'arrêté d'utilité publique),
- 2314.821 « constructions sur sols d'autrui » : -100 000,00 € au titre des travaux de démolition des bâtiments, ceux-ci étant occupés jusqu'en mai 2004.

f) Transports - budget principal (815)

La ligne de crédit ouverte au budget 2003 pour des acquisitions foncières sur TEMIS, pour la construction de parkings relais ne sera pas mobilisée d'ici la fin de l'exercice ; il est proposé de la supprimer

- 2111.815 « terrains nus » : - 150 000 €

g) Économie (90)

Au regard des projets en cours de réalisation, de leur planning de financement et de l'utilisation des bonnes imputations comptables en fonction du montage financier retenu, il est proposé les ajustements suivants :

- 2111.90 « terrains nus » : - 350 000 €
- 212.90 « aménagements et agencements de terrains » : - 2 378 710 € (rachat d'équipement de tiers sur les zones d'activités)
- 238.90 « avances sur immobilisations corporelles » : + 300 000 €
- 275.90 « dépôts et cautions » : 15 000 € (Salon MICRONORA- location de matériels »

Rappel des consommations sur ces comptes :

☞ 2111.90 « terrains nus » : le terrain qui accueillera la maison des Microtechniques a été acquis pour 166 766,23 € ; restent engagés et donc en cours de réalisation, les acquisitions, notamment pour les zones des Andiers et des Portes de Vesoul pour 445 291,30 €.

TOTAL : 612 057,53 €

☞ 2314.90 « constructions en cours » : mandat à la SAIEMB pour la construction de la maison des Microtechniques ; 1 422 522,64 € réglés à ce jour.

☞ 238.90 « avances sur immobilisations corporelles » : le SM PSI, sur la zone de TEMIS, a reçu 3 188 708,27 € (reprise des engagements de la ville de Besançon et nouveaux engagements) et

Délibération du 19 décembre 2003

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

doit recevoir encore au titre de 2003, 241 931,42 € ; un versement à la SEDD sur la zone des Hauts du Chazal a été engagé pour 679 000 €. TOTAL : 4 109 639,69 €

Rappel du suivi des inscriptions budgétaires de ces comptes :

	BP 2003	Reports	DM 1	DM2	Virements	SOLDE
2111.90	836 000		+ 168 000	- 350 000	0	654 000
212.90	2 378 710			-2 378 710	0	0
2314.90	1 590 942	762 500	- 168 000	0	- 750 000	1 435 442
238.90	2 539 885	524 490		+ 300 000	+ 750 000	4 114 375

Mis en forme : Police :Comic
Sans MS, 10 pt, Couleur de
police : Automatique

h) Tourisme (95)

Il est proposé de supprimer les crédits ouverts initialement pour les travaux sur les équipements fluviaux, tant en dépenses qu'en recettes, mais de compléter la ligne « études » consacrée aux relevés topographiques :

- 2314.95 « constructions sur sols d'autrui » : - 288 000 €
- 2031.95 « Frais d'études » : + 1 507,00 €
- 1381.95 « subvention de l'Etat » : - 178 499,83 € (recettes - Un acompte avant travaux a déjà été versé)

2. Section de fonctionnement

a) Opérations non ventilables (01)

Conformément à la valeur des transferts de charges validés par la Commission d'Évaluation des Charges du 7 novembre 2003, il est nécessaire de modifier les crédits :

- 73961.01 « attribution de compensation de TP » : + 62 957,00 € (en dépenses)
- 73961.01 « attribution de compensation de TP » : + 1 303,00 € (en recettes)

b) Administration générale (020)

Dépenses :

Au regard des recrutements programmés en 2003, reportés sur la fin d'année (arrivées effectives en novembre 2003 et janvier 2004) il est possible de réduire les crédits ouverts sur le chapitre 012 « charges de personnel » de 250 000 €.

Les crédits initiaux de 2 850 000 € seraient réduits à 2 600 000 €. La suppression de crédits se fera sur différents comptes non précisés dans ce rapport.

Dans la section d'investissement, il est proposé de réduire les crédits votés pour l'acquisition de nouveaux logiciels de ressources humaines et de finances pour 150 000 €. En contrepartie, il est proposé d'ouvrir des crédits de fonctionnement pour faire face à d'éventuels frais de prestations du service informatique de la ville de Besançon pour la mise en place de leurs logiciels de finances et ressources humaines :

- 611.020 « prestations de service » : + 100 000 €

c) Service incendie (113)

Il est nécessaire de compléter le montant de la contribution 2003 au SDIS conformément à la notification de fin 2002 :

- 6553.113 « contingent incendie » : + 7 710 €.

Délibération du 19 décembre 2003

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

d) Habitat (70)

Au regard des réalisations probables d'ici la fin de l'exercice 2003, il est proposé les virements et transferts de crédits suivants, sans ajouter ou réduire globalement les crédits ouverts en fonctionnement pour cette compétence (hors recettes complémentaires) :

- **611.70 « prestations de service »** : - 24 313,00 €. (prélèvement pour créditer les lignes consacrées au financement des PLA-PLU)
- **617.70 « frais d'études »** : + 2 844,00 € (extension enquête loyer par l'ADIL)
- **6231.70 « annonces et insertions »** : - 5 000 €
- **6236.70 « catalogues et imprimés - reprographie »** : - 10 000 €
- **6237 « publications »** : - 10 500 € (prélèvement pour pouvoir créditer la subvention à l'AUDAB pour la réalisation d'une plaquette - cf. délibération du 10 octobre 2003)
- **6574.70 « subventions de fonctionnement à des organismes privés »** : + 31 765 €
- **65754.70 « fonds de concours à des communes »** : - 13 432,00 €
- **65755.70 « fonds de concours à des groupements de collectivités »** : + 5 980,00 € (complément de crédit sur les financements d'OPAH)
- **65757.70 « fonds de concours aux autres établissements publics »** : + 22 656,00 €

e) Politique de la ville (810)

Au regard des réalisations probables d'ici la fin de l'exercice 2003, il est proposé les virements et transferts de crédits suivants, en réduisant globalement les crédits ouverts en fonctionnement pour cette compétence de 57 600 € (hors recettes complémentaires) :

GESTION DES AIRES DES GENS DU VOYAGE

- **60611.810 « eau et assainissement »** : - 8 750,00 €.
- **60612.810 « électricité »** : - 8 750,00 €.
- **611.810 « prestations de service »** : - 45 000,00 €
- **6135.810 « locations mobilières (bennes à ordures) »** : + 300,00 €
- **6248.810 « frais de transport (des bennes) »** : + 4 000,00 €
- **6718.810 « autres charges exceptionnelles »** : + 4 000 € (indemnisation des exploitants agricoles - cf. délibération du 10 octobre 2003)

GESTION DU PLIE

- **6064.810 « fournitures administratives »** : + 2 000,00 €.
- **61551.810 « entretien du matériel roulant »** : + 600,00 €
- **6251.810 « voyages et déplacements (cartes de stationnement) »** : + 200,00 €

AUTRES

- **617.810 « Frais d'études »** : + 65 800 € (marché d'étude avec SOGREAH)
- **6572.810 « Subvention d'équipement à des organismes privés »** : - 37 500 €
- **65757.810 « fonds de concours à d'autres établissements publics »** : - 34 500 €

RECETTES

- **70323.810 « redevance d'occupation du domaine public »** : + 550,00 € (provenant des gens du voyage. Une régie de recettes a été créée à cet effet)
- **7471.810 « subvention de l'Etat »** : + 28 280 € (à recevoir sur l'étude SOGREAH sur l'aménagement et la gestion des aires des gens du voyage - Différence entre les crédits ouverts au BP, 23 040 € et la notification reçue de la DDE, 51 320 €)

f) Déchets (812)

Les crédits initialement ouverts pour l'étude Collecte étaient de 30 000 € ; au regard des marchés passés, il s'avère nécessaire de compléter les crédits à hauteur de 77 000 € (Le marché est de 106 216,73 €)

- 617.812 « étude de fonctionnement » : + 77 000 €.

g) Transport - Budget principal (815)

Il est proposé de compléter les crédits comme suit :

- 617.815 « Frais d'études » : + 30 000 € (crédits consacrés à l'étude sur la gestion des parkings relais au regard des propositions actuelles)
- 65714.815 « Subvention d'investissement aux communes » : + 10 000,00 € (à la commune de MORRE, dans le cadre de la halte ferroviaire TER)
- 67441.815 « subvention d'équilibre » : - 120 000 € (cf. budget annexe transport)

Cette augmentation est compensée par une réduction de la subvention d'équilibre de 120 000 € (voir budget annexe transport)

Pour mémoire, lors de la décision modificative n°1, les crédits de cette compétence avaient déjà été réduits de 1 020 400 € en dépenses et de 659 700 € en recettes.

h) Voirie Infrastructures (821)

Il est proposé de compléter les crédits comme suit :

- 65715.815 « Subvention d'investissement à des groupements de communes » :
+ 10 123,00 € au SIEV

i) Aménagement - Projet d'agglomération (824)

Afin de pouvoir verser la subvention exceptionnelle de 78 000 € à l'AUDAB, validée par les délibérations du 2 juillet 2003 et du 7 novembre 2003, il est proposé d'opérer un transfert de crédit entre deux chapitres de la section de fonctionnement dans le cadre de l'enveloppe consacrée au Projet d'Agglomération. Il faut tenir compte du fait qu'une partie de la première subvention avait fait l'objet d'un rattachement à l'exercice 2002 (41 963,18 €), seul le solde doit faire l'objet d'un transfert de crédit.

- 617.824 « Études » : - 109 037,00 €
- 6574.824 « subvention de fonctionnement à un organisme privé » : + 109 037,00 €

j) Économie (90)

Au regard des réalisations probables d'ici la fin de l'exercice 2003, il est proposé les virements et transferts de crédits suivants, tant au sein de la section de fonctionnement que par prélèvement sur les crédits de la section d'investissement.

- 6232.90 « fêtes et cérémonies » : + 2 000 €
- 6554.90 « contribution » : +1 220 € (complément au SM de l'aérodrome de LA VEZE, pour financer une étude complémentaire)
- 65713.90 « subvention d'investissement au conseil général » : + 1 700 € (sur étude sur le secteur Nord- Ouest ; délibération du 10/10/2003)
- 65714.90 « subventions d'investissement aux communes » : + 48 000 € (réimputation du FIE)
- 65715.90 « subvention d'investissement aux groupements de communes » : + 147 500 €.
- 6574.90 « subvention de fonctionnement à des organismes privés » : + 44 500 €.
- 65755.90 « fonds de concours à d'autres établissements publics » : + 75 000 €
- 7397.90 « reversement de fiscalité » : + 78,00 € (montant exact versé au SMAIBO en 2003)

TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES : + 319 998 €
 RAPPEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUPPRIMEES : 2 413 710,00 €

- 7083.90 « locations d'immeubles » : + 46 700,00 € (dans le cadre de la gestion de la pépinière de Palente- ligne de recettes qui n'avait pas été ouverte au BP2003).

TOTAL RECETTES SUPPLEMENTAIRES : + 46 700,00 €

3. Nouvel équilibre budgétaire.

	DEPENSES			RECETTES		
	BP + BS + DM1	DM 2	TOTAL	BP + BS + DM1	DM 2	TOTAL
Fonctionnement	62 665 042,41	+ 190 188,00	62 855 230,41	63 454 508,06	76 833,00	63 531 341,06
Autofinancement	789 465,65	- 113 355,00	676 110,65			
TOTAL	63 454 508,06	76 833,00	63 531 341,06	63 454 508,06	76 833,00	63 531 341,06
Investissement	27 615 292,39	- 4 552 555,40	23 062 736,99	14 034 703,85	- 625 452,23	13 409 251,62
Autofinancement				789 465,65	- 113 355,00	676 110,65
Emprunt				12 791 122,89	- 3 813 748,17	8 977 374,72
TOTAL	27 615 292,39	- 4 552 555,40	23 062 736,99	27 615 292,39	- 4 552 555,40	23 062 736,99

Le virement entre sections (autofinancement) est réduit de 113 355,00 euros soit un total de 676 110,65 euros. Il est suffisant pour couvrir le remboursement en capital des emprunts qui s'élève à 624 551,76 €.

Le recours à l'emprunt prévisionnel est réduit de 3 813 748,17 euros et passe à 8 977 374,72 euros.

Budget annexe Transports

1. Section d'investissement.

Dépenses :

Il est proposé de compléter la ligne consacrée aux intérêts courus non échus de 2003 pour 10 000 € ; en effet, ceux-ci avaient été mal estimés en début d'exercice.

La tranche conditionnelle des travaux sur la station gaz doit être imputée sur la ligne des travaux en cours ; il est proposé de prélever les crédits nécessaires sur le chapitre 21, initialement doté.

- 1688.815 « intérêts courus non échus » : + 10 000 €
- 2315.815 « immobilisations en cours : installations techniques » : + 159 000 €
- 2145.815 « constructions et installations générales » : - 169 000 €.

2. Section de fonctionnement

Dépenses :

Au regard du report de la mise en place du service EVOLIS VILLE, il est possible de prélever 120 000 € sur la ligne de prestations transports ; cette somme, pour équilibrer, est également défalquée de la subvention d'équilibre (qui assure le financement de la section de fonctionnement)

- 611.815 « prestations transport » : - 120 000 €
- 7715.815 « subvention d'équilibre » : - 120 000 €

Afin de prendre en compte des remboursements avérés de versement transports à des entreprises qui ont trop cotisé et de verser les indemnités aux dépositaires vendant pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon des titres de transport GINKO, il faut compléter la ligne 739.815 « remboursement de versement transport » et ouvrir la ligne 6414.815 « indemnités » par un prélèvement de 8 500 € sur la ligne 61558.815 suffisamment dotée. Ces transferts entre deux chapitres sont sans impact sur l'équilibre budgétaire, le montant de la subvention d'équilibre et le recours à l'emprunt.

3. Nouvel équilibre budgétaire

	DEPENSES			RECETTES		
	BP + BS+ DM1	DM 2	TOTAL	BP + BS	DM 2	TOTAL
Fonctionnement	33 970 217,42	- 120 000,00	33 850 217,42	34 191 100,00	- 120 000,00	34 071 100,00
Autofinancement	220 882,58		220 882,58			0,00
TOTAL	34 191 100,00	- 120 000,00	34 071 100,00	34 191 100,00	- 120 000,00	34 071 100,00
Investissement	6 475 775,81	0,00	6 475 775,81	3 065 128,06	0,00	3 065 128,06
Autofinancement				220 882,58		220 882,58
Emprunt				3 459 765,17		3 459 765,17
TOTAL	6 475 775,81	0,00	6 475 775,81	6 745 775,81	0,00	6 745 775,81

La subvention d'équilibre est donc réduite à 9 961 600 €.

Le recours à l'emprunt prévisionnel n'est pas modifié.

RECAPITULATIF.

Recours à l'emprunt (hors ICNE « intérêts courus non échus)

	Reports	Budget primitif	Budget supplémentaire	Décision Modificative n°1	Décision Modificative n°2	TOTAL
Budget principal		13 415 724,83	- 354 608,94	- 269 993,00	- 3 813 748,17	8 977 374,72
Budget annexe	1 585 496,84	1 917 400,00	- 43 131,67		0,00	3 459 765,17
TOTAL	1 585 496,84	15 333 124,83	- 397 740,61	- 269 993,00	- 3 813 748,17	12 437 139,89

Délibération du 19 décembre 2003

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour information : Simulation de compte administratif 2003 - définition du recours à l'emprunt 2003.

SIMULATION DE COMPTE ADMINISTRATIF 2003. BUDGET PRINCIPAL		
<i>Avec reports</i>	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
SERVICES OPERATIONNELS		
Administration générale	3 770 000	95 000
Incendie	6 558 840	
Collèges	250 000	
Équipements culturels et sportifs	85 000	
Habitat	250 000	8 930
Politique de la ville	445 000	352 000
SYBERT	3 139 400	480 000
Etude collecte	77 000	
Environnement	192 500	0
Transports	1 128 000	873 000
Subvention d'équilibre	9 830 000	
Voirie et stationnement	4 700 000	
Aménagement	670 000	
Projet d'agglomération	150 000	86 000
Tourisme	285 000	35 000
Économie	8 800 000	3 985 000
<i>Sous total services opérationnels</i>	<i>40 330 740</i>	<i>5 941 930</i>
Résultat N-1	5 873 173	5 893 837
FCTVA		100 000
Emprunt		5 050 000
Charges financières et ICNE	900 500	19 000
Fiscalité et compensation / FDPTP		49 600 522
DGF		7 364 293
Autres charges et produits	1 500	500
<i>Sous total opérations financières</i>	<i>6 775 173</i>	<i>68 028 152</i>
ACTP ¹	24 659 408	105 727
DSC 2003 + DIE (2002)	2 300 000	
<i>Sous total des versements aux communes</i>	<i>26 959 408</i>	<i>105 727</i>
TOTAL hors autofinancement	74 065 321	74 075 809
SIMULATION DE COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2003. REPORTS COMPRIS MAIS HORS OPERATIONS D'ORDRE.		
<i>Avec reports</i>	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Budget annexe Transports	37 614 000	24 836 000
- <i>dont en fonctionnement</i>	<i>30 270 000</i>	<i>24 000 000</i>
- <i>dont en investissement</i>	<i>6 672 000</i>	<i>164 000</i>
- <i>dont autofinancement</i>	<i>672 000</i>	<i>672 000</i>
Emprunt		2 948 000
Subvention d'équilibre		9 830 000
TOTAL hors autofinancement	37 614 000	37 614 000

Cette présentation n'est qu'une simulation ; elle doit être confirmée. C'est pourquoi une marge de sécurité a été conservée d'une part sur le montant de la subvention d'équilibre (estimée 9 830 000 et budgétisée à 9 960 000 €) et sur le recours à l'emprunt du budget annexe transport (estimé à 2 948 000 € et budgétisée à 3 459 765,17 €)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la proposition de Décision Modificative n°2.

Pour extrait conforme,
Le Président

¹ ACTP : Attribution de compensation de TP